

# **MAXULA PLACEMENT SICAV**

**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2018**

## **RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 DECEMBRE 2018**

### ***Introduction***

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « Maxula Placement SICAV » pour la période allant du premier Octobre au 31 Décembre 2018, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 17.719.829, un actif net de D : 17.674.958 et un bénéfice de la période de D : 171.062.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société «Maxula Placement SICAV» comprenant le bilan au 31 Décembre 2018, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

### ***Etendue de l'examen limité***

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

### ***Conclusion***

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « Maxula Placement SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

### ***Paragraphes post Conclusion***

- Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de la période, 80,78% du total des actifs, dépassant ainsi le seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités ne représentent que 18,07% du total des actifs, se situant au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 sus-indiqué.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « MAXULA PLACEMENT SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 28 janvier 2019

**Le Commissaire aux Comptes :**

**Mustapha MEDHIOUB**

## BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<u>14 313 382</u>	<u>16 012 345</u>
Obligations et valeurs assimilées		13 855 232	15 557 540
Tires des Organismes de Placement Collectif		458 150	454 805
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<u>3 201 292</u>	<u>3 106 244</u>
Placements monétaires	5	3 201 272	3 106 233
Disponibilités		20	11
<b>Créances d'exploitation</b>	6	<u>205 155</u>	<u>89</u>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<u>17 719 829</u>	<u>19 118 678</u>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	7	43 046	41 505
<b>Autres créditeurs divers</b>	8	1 825	1 767
<b>TOTAL PASSIF</b>		<u>44 871</u>	<u>43 272</u>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	9	17 074 792	18 446 997
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		144	174
Sommes distribuables de l'exercice		600 022	628 235
<b>ACTIF NET</b>		<u>17 674 958</u>	<u>19 075 406</u>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<u>17 719 829</u>	<u>19 118 678</u>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Période du 01/10 au 31/12/2018	Période du 01/01 au 31/12/2018	Période du 01/10 au 31/12/2017	Période du 01/01 au 31/12/2017
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	10	<b>183 249</b>	<b>759 764</b>	<b>200 321</b>	<b>823 287</b>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		183 249	745 324	200 321	816 123
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		-	14 440	-	7 164
<b>Revenus des placements monétaires</b>	11	<b>21 782</b>	<b>77 076</b>	<b>16 167</b>	<b>100 118</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>205 031</b>	<b>836 840</b>	<b>216 488</b>	<b>923 405</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	12	<b>(43 046)</b>	<b>(170 575)</b>	<b>(41 505)</b>	<b>(177 803)</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>161 985</b>	<b>666 265</b>	<b>174 983</b>	<b>745 602</b>
<b>Autres produits</b>		-	114	-	-
<b>Autres charges</b>	13	<b>(5 321)</b>	<b>(21 137)</b>	<b>(5 304)</b>	<b>(22 306)</b>
<b>Contribution conjoncturelle</b>		-	-	(16 998)	(67 438)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>156 664</b>	<b>645 242</b>	<b>152 681</b>	<b>655 858</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		(42 154)	(45 220)	(53 971)	(27 623)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>114 510</b>	<b>600 022</b>	<b>98 710</b>	<b>628 235</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		42 154	45 220	53 971	27 623
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		7 847	12 794	12 873	40 430
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		6 551	26 081	-	2 724
<b>RESULTAT DE LA PERIODE</b>		<b>171 062</b>	<b>684 117</b>	<b>165 554</b>	<b>699 012</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Période du 01/10 au 31/12/2018	Période du 01/01 au 31/12/2018	Période du 01/10 au 31/12/2017	Période du 01/01 au 31/12/2017
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</b>	<b>171 062</b>	<b>684 117</b>	<b>165 554</b>	<b>699 012</b>
<b>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>				
Résultat d'exploitation	156 664	645 242	152 681	655 858
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	7 847	12 794	12 873	40 430
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	6 551	26 081	-	2 724
<b>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	-	<b>(579 179)</b>	-	<b>(635 701)</b>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>(1 188 062)</b>	<b>(1 505 386)</b>	<b>(2 374 531)</b>	<b>(4 414 434)</b>
<b>Souscriptions</b>				
- Capital	8 218 551	33 490 153	12 326 003	36 936 859
- Régularisation des sommes non distribuables	14 808	31 495	25 511	42 531
- Régularisation des sommes distribuables	264 675	1 087 009	394 436	1 216 816
<b>Rachats</b>				
- Capital	(9 361 920)	(34 897 786)	(14 643 421)	(41 221 206)
- Régularisation des sommes non distribuables	(17 338)	(34 942)	(28 631)	(44 138)
- Régularisation des sommes distribuables	(306 838)	(1 181 315)	(448 429)	(1 345 296)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>(1 017 000)</b>	<b>(1 400 448)</b>	<b>(2 208 977)</b>	<b>(4 351 123)</b>
<b>ACTIF NET</b>				
En début de période	18 691 958	19 075 406	21 284 383	23 426 529
En fin de période	17 674 958	17 674 958	19 075 406	19 075 406
<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>				
En début de période	180 751	183 378	206 467	226 064
En fin de période	169 385	169 385	183 378	183 378
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>104,348</b>	<b>104,348</b>	<b>104,022</b>	<b>104,022</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>0,90%</b>	<b>3,61%</b>	<b>0,90%</b>	<b>3,52%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

### NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

MAXULA PLACEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 décembre 2009 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 30 décembre 2008.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA PLACEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de MAXULA PLACEMENT SICAV est confiée à la société « MAXULA BOURSE », le dépositaire étant la « BNA ».

### NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2018, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

### **3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « MAXULA PLACEMENT SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018.

La société « MAXULA PLACEMENT SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de « BTA JUILLET 2032 »

### **3.3- Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

### **3.4- Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### 3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

#### Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2018, à D : 14.313.382 et se détaille comme suit

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% Actif net
<b>Obligations &amp; valeurs assimilées</b>		<b>13 328 678</b>	<b>13 855 232</b>	<b>78,39%</b>
<b>Obligations des sociétés</b>		<b>3 680 147</b>	<b>3 816 871</b>	<b>21,59%</b>
Obligations AIL 2014-1 au taux de 7,3 %	2 500	50 000	51 232	0,29%
Obligations AMEN BANK 2010 au taux de TMM+0,85%	2 000	91 882	93 803	0,53%
Obligations AMEN BANK SUB 2014 au taux de 7,35%	2 000	80 000	83 969	0,48%
Obligations ATB SUBORDONNE 2017 CAT A au taux de TMM+2,05%	7 000	700 000	738 429	4,18%
Obligations ATL 2013-2 au taux de 7,2%	1 000	40 000	40 297	0,23%
Obligations ATL 2015-2 CAT A au taux de 7,5%	2 000	120 000	126 115	0,71%
Obligations ATTIJARI BANK SUB 2015 au taux de 7,4 %	2 500	100 000	101 022	0,57%
Obligations ATTIJARI LEASING 2016-1 au taux de 7,75 %	3 000	300 000	308 204	1,74%
Obligations BTE 2011 au taux de 6,25 %	500	35 000	36 563	0,21%
Obligations BTK 2012-1 au taux de 6,3 %	1 500	21 435	21 574	0,12%
Obligations BTK 2014-1 au taux de 7,35%	4 000	80 000	80 219	0,45%
Obligations CIL 2014-1 CAT A au taux de 7,2%	2 500	50 000	51 341	0,29%
Obligations CIL 2014-2 au taux de 7,6%	3 500	140 000	147 836	0,84%
Obligations CIL 2015-1 au taux de 7,65%	2 000	80 000	82 683	0,47%
Obligations CIL 2016-1 au taux de 7,5%	2 000	120 000	124 537	0,70%
Obligations HL 2014-1 au taux de 7,65%	3 500	70 000	70 739	0,40%
Obligations HL 2015-1 au taux de 7,72%	2 000	80 000	80 501	0,46%
Obligations HL 2015-2 CAT B au taux de 7,85%	2 000	200 000	209 601	1,19%
Obligations STB 2010-1 au taux de 5,3%	2 000	93 280	96 357	0,55%
Obligations TUNISIE LEASING SUB 2013-2 CAT A au taux de 7,35%	1 000	20 000	21 063	0,12%
Obligations TUNISIE LEASING SUB 2013-2 CAT B au taux de 7,6%	1 500	90 000	94 947	0,54%



Obligations TUNISIE LEASING 2014-1 au taux de 7,2%	1 000	20 000	20 783	0,12%
Obligations TUNISIE LEASING 2014-2 CAT B au taux de 7,8%	3 000	180 000	180 523	1,02%
Obligations TUNISIE LEASING SUB 2015-1 CAT B au taux de 7,9%	1 500	120 000	123 865	0,70%
Obligations TUNISIE LEASING 2015-1 CAT B au taux de 7,85%	2 000	160 000	166 359	0,94%
Obligations TUNISIE LEASING 2015-2 CAT B au taux de 7,75%	2 000	200 000	210 294	1,19%
Obligations TUNISIE LEASING 2016-1 CAT B au taux de 7,75%	2 000	200 000	209 207	1,18%
Obligations UIB 2011-1 au taux de 6,3 %	2 000	130 000	132 298	0,75%
Obligations UIB 2012-1 au taux de 6,3 %	1 000	28 550	29 954	0,17%
Obligations UIB SUBORDONNE 2015 au taux de 7,4 %	2 000	80 000	82 556	0,47%
<b>Emprunt National</b>		<b>165 973</b>	<b>171 788</b>	<b>0,97%</b>
Obligations EMPRUNT NATIONAL CAT B au taux de 6,15%	1 000	60 000	61 577	0,35%
Obligations EMPRUNT NATIONAL CAT C au taux de 6,35%	1 000	75 000	77 036	0,44%
Obligations EMPRUNT NATIONAL 14 CAT A au taux de 5,95%	13 399	30 973	33 175	0,19%
<b>Bons du trésor assimilables</b>		<b>9 482 558</b>	<b>9 866 573</b>	<b>55,82%</b>
BTA 03-2019 - 5,5%	200	196 180	206 983	1,17%
BTA 02-2020 - 5,5%	450	434 780	464 324	2,63%
BTA 10-2020 - 5,5%	1 163	1 122 848	1 159 989	6,56%
BTA 01-2021 - 5,75%	900	871 150	929 716	5,26%
BTA 02-2022 - 6%	400	388 450	410 690	2,32%
BTA 05-2022 - 6,9%	700	769 500	747 015	4,23%
BTA 08-2022 - 5,6%	500	478 400	498 877	2,82%
BTA 04-2023 - 6%	1 000	968 550	1 016 190	5,75%
BTA 01-2024 - 6%	500	478 300	509 106	2,88%
BTA 04-2024 - 6%	900	866 050	910 933	5,15%
BTA 03-2026 - 6,3%	700	678 400	712 605	4,03%
BTA 10-2026 - 6,3%	1 300	1 259 250	1 284 455	7,27%
BTA 04-2028 - 6,7%	1 000	970 700	1 015 690	5,75%
<b>Titres des Organismes de Placement Collectif</b>		<b>451 489</b>	<b>458 150</b>	<b>2,59%</b>
<b>Actions SICAV</b>				
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	4 317	451 489	458 150	2,59%
<b>Total</b>		<b>13 780 167</b>	<b>14 313 382</b>	<b>80,98%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>				<b>80,78%</b>

### Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2018, à D : 3.201.272 et se détaille comme suit

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% Actif net
Dépôt à vue	3 184 569	3 201 272	18,11%
Banque Nationale Agricole	3 184 569	3 201 272	18,11%
<b>Total général</b>	<b>3 184 569</b>	<b>3 201 272</b>	<b>18,11%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>		<b>18,07%</b>	

### Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2018 à D : 205.155 contre D : 89 au 31 décembre 2017 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Solde des souscriptions et rachats	205 063	-
Autres	92	89
<b>Total</b>	<b><u>205 155</u></b>	<b><u>89</u></b>

### Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2018 à D : 43.046 contre D : 41.505 au 31 décembre 2017 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Maxula Bourse	28 761	27 825
Banque Nationale Agricole (dépôt)	8 571	8 208
Banque Nationale Agricole (distribution)	5 714	5 472
<b>Total</b>	<b><u>43 046</u></b>	<b><u>41 505</u></b>

**Note 8 : Autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2018 à D : 1.825 contre D : 1.767 au 31 décembre 2017 et se ainsi :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Redevance du CMF	1 649	1 587
TCL	176	180
<b>Total</b>	<u><b>1 825</b></u>	<u><b>1 767</b></u>

**Note 9 : Capital**

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018, se détaillent comme suit :

**Capital 31-12-2017**

Montant	18 446 997
Nombre de titres	183 378
Nombre d'actionnaires	512

**Souscriptions réalisées**

Montant	33 490 153
Nombre de titres émis	332 919
Nombre d'actionnaires nouveaux	732

**Rachats effectués**

Montant	(34 897 786)
Nombre de titres rachetés	(346 912)
Nombre d'actionnaires sortants	(614)

**Autres mouvements**

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	12 794
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	26 081
Régularisation des sommes non distribuables	(3 447)

**Capital au 31-12-2018**

Montant	17 074 792
Nombre de titres	169 385
Nombre d'actionnaires	630

**Note 10 : Revenus du portefeuille titres**

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 183.249 pour la période allant du 1er octobre au 31 décembre 2018 contre D : 200.321 à l'issue de la même période close le 31 décembre 2017, et se détaillent comme suit :

	du 01/10 au 31/12/2018	du 01/01 au 31/12/2018	du 01/10 au 31/12/2017	du 01/01 au 31/12/2017
<b>Revenus des obligations et valeurs assimilées</b>				
<b>Revenus des obligations</b>				
- intérêts	60 158	254 316	64 515	276 081
<b>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</b>				
- intérêts BTA et Emprunt National )	123 091	491 008	135 806	540 042
<b>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs</b>				
<b>Revenus des titres OPCVM</b>				
- Dividendes	-	14 440	-	7 164
<b>TOTAL</b>	<b>183 249</b>	<b>759 764</b>	<b>200 321</b>	<b>823 287</b>

**Note 11 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er octobre au 31 décembre 2018 à D : 21.782 contre D : 16.167 à l'issue de la même période close le 31 décembre 2017, il représente le montant des intérêts courus sur les dépôts à vue et les certificats de dépôt et se détaille comme suit :

	du 01/10 au 31/12/2018	du 01/01 au 31/12/2018	du 01/10 au 31/12/2017	du 01/01 au 31/12/2017
Intérêts des dépôts à vue	16 733	57 396	7 953	42 773
Intérêts des certificats de dépôt	5 049	7 059	-	1 323
Intérêts des billets de trésorerie	-	12 621	8 214	56 022
<b>TOTAL</b>	<b>21 782</b>	<b>77 076</b>	<b>16 167</b>	<b>100 118</b>

## Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er octobre au 31 décembre 2018 à D : 43.046, contre D : 41.505 à l'issue de la même période close le 31 décembre 2017, et représente les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	<u>du 01/10</u> <u>au</u> <u>31/12/2018</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>31/12/2018</u>	<u>du 01/10</u> <u>au</u> <u>31/12/2017</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>31/12/2017</u>
Commission de gestion	28 761	113 970	27 825	119 198
Commission de dépôt	8 571	33 963	8 208	35 163
Commission de distribution	5 714	22 642	5 472	23 442
<b>Total</b>	<b>43 046</b>	<b>170 575</b>	<b>41 505</b>	<b>177 803</b>

## Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 1er octobre au 31 décembre 2018 à D : 5.321 contre D : 5.304 à l'issue de la même période close le 31 décembre 2017, et se détaillent comme suit :

	<u>du 01/10</u> <u>au</u> <u>31/12/2018</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>31/12/2018</u>	<u>du 01/10</u> <u>au</u> <u>31/12/2017</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>31/12/2017</u>
Redevance du CMF	4 795	18 995	4 637	19 866
TCL	525	2 137	540	2 310
Autres	1	5	127	130
<b>Total</b>	<b>5 321</b>	<b>21 137</b>	<b>5 304</b>	<b>22 306</b>

## Note 14 : Rémunération du gestionnaire, des distributeurs et du dépositaire

La gestion et la distribution de la MAXULA PLACEMENT-SICAV est confiée à la Société "MAXULA BOURSE". Celle - ci est chargée des choix des placements, de la gestion administrative et comptable de la société et la commercialisation de ses titres. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle de 0,6% T.T.C calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA assure aussi la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,15% H.T calculée sur la base de l'actif net quotidien.